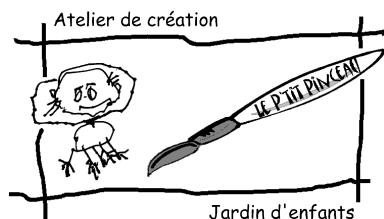


# LE P'TIT PINCEAU

## Règlement

1. LE P'TIT PINCEAU est une association à but non lucratif visant à développer l'épanouissement, la socialisation, la créativité et l'autonomie des enfants en âge pré-scolaire dans un cadre individualisé, sécurisant et ludique. Chaque famille qui inscrit son enfant devient membre de l'association et paie une cotisation de 20.- par année.
2. LE P'TIT PINCEAU accueille les enfants dès l'âge de 2<sup>1/2</sup> ans.
3. LE P'TIT PINCEAU est ouvert de 8h30 à 11h30 ou de 8h00 à 12h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
4. LE P'TIT PINCEAU fonctionne selon le calendrier scolaire, cependant la rentrée s'effectue une semaine après la rentrée scolaire et l'année se termine une semaine avant la fin de l'année scolaire.
5. A la rentrée au P'TIT PINCEAU, l'enfant n'a pas besoin d'être propre. Il apporte une paire de pantoufles à son nom, un sac à dos pratique à ouvrir avec une récré à l'intérieur. Merci de munir votre enfant d'un goûter, nous fournissons l'eau ou la tisane.
6. Plusieurs activités ponctuent la matinée: accueil, jeux libres, créativité, récréation, animation collective. Nous avons la possibilité d'aller à l'extérieur, en particulier à la place de jeux. L'enfant doit avoir des habits appropriés à une activité extérieure quelle que soit la météo. La place de jeux est sur un terrain herbeux donc facilement humide, à toutes saisons.
7. Les écolages sont dus 10 mois par année, de septembre à juin.
8. L'écolage est payable au moyen des bulletins de versement correspondants, au début de chaque mois. Le paiement au guichet postal occasionne des frais, merci d'éviter ce moyen de paiement. Les frais en cas de paiement à la poste vous seront facturés.
9. Après deux mois d'écolages impayés, LE P'TIT PINCEAU ne pourra plus accueillir votre enfant.
10. L'inscription n'est effective que lorsque la taxe d'inscription est payée, le formulaire et le règlement sont signés et remis à Denise Dunant. Si le règlement signé n'est pas remis avec l'inscription il sera déclaré comme accepté tacitement.
11. Pour résilier l'inscription, une lettre doit être adressée au comité au minimum un mois à l'avance.
12. Aucune déduction ne peut être accordée pour cause d'absence, de maladie ou de vacances, sauf en cas de décision spéciale du comité.
13. Une absence peut être remplacée par un autre jour de la semaine, dans la limite des places disponibles et dans le mois courant.
14. L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance accident privée.
15. L'équipe du P'tit pinceau ne prend aucune responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeurs (chaînette, bracelet, boucles d'oreilles...).



# LE P'TIT PINCEAU

L'enfant ne pourra pas être admis au P'TIT PINCEAU dans certains cas de maladie:

- **Fièvre de 39°c ou plus.**
- **Conjonctivite purulente**, jusqu'à 24h après le début d'un traitement antibiotique.
- **Poux ou autres infestations parasite de la peau**, éviction jusqu'à 24h après le début du traitement.
- **Angine ou autres infections à streptocoque (scarlatine)**, éviction jusqu'à 24h après le début du traitement par un antibiotique et l'arrêt de la fièvre.
- **Hépatite virale A**, éviction jusqu'à 1 semaine après le début de la maladie (retour sur avis médical).
- **Rougeole**, éviction jusqu'à 6 jours après le début de l'éruption, puis selon l'état général.
- **Impétigo**, éviction jusqu'à 24h après le début d'un traitement antibiotique.
- **Grippe et symptômes grippaux** (toux avec fièvre).

## Les tarifs applicables sont les suivants:

### TARIFS

1 matinée	8h30 à 11h30	145.- par mois	8h à 12h	195.- par mois
2 matinées	8h30 à 11h30	290.- par mois	8h à 12h	385.- par mois
3 matinées	8h30 à 11h30	435.- par mois	8h à 12h	580.- par mois

Taxe de 100.- pour les frais d'inscription, payable avant la première rentrée de votre enfant, 50.- vous seront rétrocédés sur le premier écolage de votre enfant.

La taxe d'inscription est due pour une première inscription et ne concerne pas une réinscription.

Les écolages se paient **au début de chaque mois** au moyen des bulletins correspondants ou en **spécifiant le nom de l'enfant et le mois** sur le CCP de la banque Raiffaisen 10-1121-2 bénéficiaire final « le P'tit Pinceau »  
Compte n° CH24 8046 5000 0023 2678 0.

-----  
Je soussigné(e) confirme accepter le règlement ci-dessus. (A rendre avec l'inscription.)

Date.....

Signature .....